



SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Nombre de délégués élus
9

Délégués en fonction
9

Délégués présents
7

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

DU 26 MARS 2024 à 18h30

Étaient présents :

M. Patrick REINSTETTEL, délégué d'Ammerschwih, Président
M. Gérard GLENAT, délégué de Turckheim, 1^{er} vice-président
M Jean-Luc LAMEY, délégué de Niedermorschwihr, 2^{ème} vice-président,
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, déléguée d'Ammerschwih
Mme Claudia MARCHAL déléguée de Niedermorschwihr
M. Daniel SCHOEPFF, délégué de Turckheim
M. Marc SCHIELE, délégué d'Ammerschwih

Étaient excusés :

M. François LALLEMAND, délégué de Turckheim
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr

Assistait également :

Mme Martine WARTH, secrétaire général du SIVOM

Monsieur Patrick REINSTETTEL accueille l'assemblée à 19h et, s'assurant du quorum, ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de la séance du 19 décembre 2023
2. Débat d'Orientation Budgétaire
3. Communications - Divers

1/ 26.03.2024 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 transmis aux membres du Comité Directeur est soumis à leur approbation.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2023.

2/ 26.03.2024 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux régions, aux départements, aux communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il est rappelé que le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote. Il doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Vu le document remis aux délégués avant la séance ;

Vu la projection faite en séance dudit document ;

Entendu l'exposé et les explications du Président, qui rappelle le consensus trouvé par les maires des trois communes membres, en début d'année, à savoir un montant global des participations communales fixé à 220 000 € pour l'exercice 2024, contribution pour chaque commune en proportion de la base du potentiel fiscal propre au périmètre des Trois Epis, se traduisant ainsi : Ammerschwihr, 35.07 % soit 77 154 € / Niedermorschwihr 20.82 % soit 45 804 € et Turckheim 44.11 % soit 97 042 €.

Entendu les observations et échanges entre délégués, tant sur le fond que sur la forme,

En application de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Directeur **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2024, tant pour le budget général que pour le service de l'eau.

3/ 26.03.2024 – Communications -Divers

- Date du prochain Comité Directeur : mardi 9 avril 2024 à 18h30
- Entendu le contrôle régulier satisfaisant du surpresseur par la Colmarienne des Eaux, le remplacement récent de 11 compteurs d'eau au lotissement du haut du golf, les travaux de consolidation annoncés par la CEA pour la RD 11, les frais à engager par le SIVOM pour la signalisation horizontale consécutive aux travaux de la CEA sur la couche de roulement depuis la montée de Turckheim jusqu'en milieu de station. Entendu également le projet d'aménagement de l'accès au chemin de randonnée Impasse des lutins. Sur ce secteur, rappelle un élu, le SIVOM avait déjà, par le passé (soit lors de la mandature précédente) engagé des frais.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,

le Président lève la séance à 20h10

Le Président, Patrick REINSTETTEL

